

Gland, le 8 octobre 2021

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 7 octobre 2021**

Présidence : M. Rasul Mawjee

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 4 relatif à la demande d'autorisation générale en matière de legs, donations et successions pour la législature 2021-2026;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer en matière d'acceptation de legs, de donations et de successions;
- II. de charger la Municipalité de renseigner le Conseil communal sur les affaires pour lesquelles ces compétences sont utilisées;
- III. de fixer la validité de cette autorisation pour la durée de la législature 2021-2026 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales, conformément à l'art. 16 al. 2 du Règlement du Conseil communal.

Conformément aux articles 110 et ss LEDP :

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Rasul Mawjee

Karine Teixeira Ferreira